

Aux libres ELECTEURS du COMTÉ de QUEBEC.

MESSIEURS,

La confiance dont vous m'avez honoré, il y a quatre ans, en m'engageant d'accepter vos suffrages pour la représentation de votre Comté, dans notre Parlement Provincial, et la manière flatteuse et honorable avec laquelle vous avez conduit et conclu cette élection, ont gravé dans mon cœur, d'un caractère ineffaçable, les obligations que je vous ai pour une marque si distinguée de votre estime générale. Après seize années consécutives de mon service public dans la Chambre d'Assemblée, j'aurais du croire ma tâche remplie, et espérer que d'autres avec des qualités supérieures à mes faibles talens, auraient pu me succéder, avec avantage pour vous dans une place aussi délicate, et *plus importante que jamais dans les circonstances actuelles.*—Mais ce que j'ai vu pratiquer et récidiver dans notre dernière Session réveille mon attention pour vos intérêts les plus chers, et me fait passer sur toute autre considération personnelle pour moi-même; c'est pourquoi, autant par devoir que par reconnaissance, JE VOUS OFFRE, POUR LA PROCHAINE ELECTION MES SERVICES de quatre années de plus. Je ne doute pas que plusieurs personnes, sous divers prétextes faux et spécieux, ne s'opposent à mon entrée dans le Parlement prochain; comme je suis persuadé que ces intrigans ne vous diront point le vrai motif de leur opposition, qu'au contraire ils emploieront des sottises et des impertinences au lieu des raisons qui leur manquent, je dois vous le faire connaître et le voici: Plusieurs de ces Messieurs plus épris du brillant de votre argent que de l'honneur de vos suffrages, ont fait des efforts réitérés pour se faire payer; autant de fois qu'ils les ont faits, je m'y suis opposé; et ils n'ont point réussi.—C'est certainement un grief très fondé de leur part.—Ce moyen pécuniaire leur manquait, ils en ont inventé un autre; une incorporation de milice! Moien inefficace en lui-même, mais très propre à leurs vues; savoir de procurer des places à eux et à leurs amis.—Là, je les ai encore fait échouer, et c'est en vérité une puissante raison pour *exclure les Juges de la Chambre!* Ici je m'arrête, je ne veux pas vous en dire d'avantage Mais, Messieurs, en vous faisant connaître ce dernier point des efforts de ces personnes qui vous chatouillent les oreilles de leurs compliments ordinaires, je me trouve heureux de pouvoir vous annoncer que ceux qui connaissent les vraies bornes de notre heureuse Constitution, s'y sont opposés et que je suis intimement convaincu que le digne et illustre Représentant de notre Gracieux Souverain en cette Province se fonde plus sur le zèle, la loyauté et la bravoure de ses miliciens Canadiens que sur des mesures puériles et infructueuses, qui ont été proposées sans sa participation. Ainsi, Messieurs, *Je ne sollicite point vos voix pour mon intérêt personnel, parce que je n'ai rien à y gagner pour moi; mais pour vous seuls.* Mon devoir, comme Canadien et comme votre ami, est de vous mettre sur vos gardes dans le choix que vous êtes au moment de faire. Ce choix vous est facile, jetez les yeux sur des personnes dont la fortune et la situation sont telles qu'elles ne vous feront pas craindre qu'elles cherchent à s'élever sur votre ruine; sur des personnes qui connaissent le prix des droits et de la liberté d'un Sujet Britannique, et non sur ceux qui en vous trompant n'ont d'autres vues que d'en abuser, à vos dépens. Ouvrez les yeux Réfléchissez . . . Et jugez par les liaisons que j'ai contractées parmi vous, qui, de ces intrigans ou de moi, a intérêt de vous tromper.

P. A. DEBONNE.

La Canadière, le 4 Mai, 1808.